

Numéro 18

Janvier 2006

Réalisation

Samuel Delobbe

Julien Bertre

Animateurs Elevage

Max Haefliger

Animateur Biocivam 11

Mise en pages

Laurence Jacques

Secrétaire

AREB

Association Régionale des



Eleveurs bio

Chambre d'Agriculture

ZA de Sautès à Trèbes

11878 Carcassonne Cédex

Action de la FRAB-LR

Financée par le Ministère
de l'Agriculture.



BULLETIN

Elevage Biologique Régional

☎ 04 68 11 79 38 - Fax 04 68 78 75 37 ✉ biocivam.11@wanadoo.fr

EDITO

Bonjour,

Pour ce premier bulletin de l'année 2006, la nouvelle équipe élevage vous souhaite ses meilleurs voeux.

Samuel nous quitte, remplacé par Julien Bertre. Si 2005 était une année de transition, 2006 devrait voir la montée en puissance des actions régionales en faveur de la Bio. Si la revalorisation des ICHN pour les 25 premiers hectares est une bonne chose elle ne doit pas nous faire oublier notre but / mieux valoriser nos différentes productions. Vous trouverez une étude des différents systèmes d'engraissement bovins viandes d'où il ressort que les qualités des fourrages sont assez médiocres. Un travail de fonds semble nécessaire pour leurs améliorations, un bon sujet de travail pour Julien pour 2006.

D'autre part la problématique commercialisation des agneaux Bio ne se règlera pas sans une réelle motivation « engagement des éleveurs », l'équipe élevage ne pouvant rien faire sans vous !

Bon courage à tous et n'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Luc Malicorne, délégué élevage FRAB

J'ai rejoint l'équipe du Biocivam début janvier en remplacement de Samuel au poste d'animateur en élevage.

Je suis particulièrement motivé pour travailler sur le développement et la structuration de l'élevage en agriculture biologique, puisque mon but à long terme est une installation dans ce domaine.

J'ai réalisé des études dans l'aménagement de l'espace et la gestion et la protection de l'environnement, je suis aussi titulaire d'un BPREA polyculture élevage. J'ai travaillé dans divers élevages (bio et conventionnel) en tant que salarié : caprin, ovin, bovin.

Je suis jusqu'en juin présent à mi-temps à Carcassonne (15 jours consécutifs par mois), puisque j'effectue dans le même temps une formation de technicien conseil en agriculture biologique sur Gaillac et Saint Affrique. N'hésitez pas à me contacter pour d'éventuels renseignements sur l'élevage.

Julien Bertre

Sommaire

Action de démonstration en engraissement des bovins viandes bio.....	Page 2	- Eleveurs ovins Audois chez A. Lerebours.....	Page 7
La filière bovine de la CCVB		Méthode de réglage alimentaire Obsalim.....	Page 8
Bilan après 3 ans	Page 5	Rencontres autour de la recherche sur les ruminants	Page 9
<i>Compte-rendus des réunions</i>		Petites annonces.....	Page 10
- Structuration de la filière viande bovine bio.....	Page 5	Avenant N°6 du CC-REPAB F.....	Page 11
- Audecoop et le GCO à propos de la commercialisation des ovins bio	Page 6	Nouveaux tarifs des céréales, tourteaux et aliments bio.....	Page 12

Action de démonstration en engraissement des Bovins viandes Bio

Cette action s'est déroulée tout au long de l'année 2005, et consistait à :

- Etudier les pratiques d'engraissement de 6 éleveurs de bovins viande en bio
- Analyser les fourrages et concentrés produits sur les exploitations pour connaître leurs valeurs nutritives et les comparer à des données conventionnelles.
- Etudier les rations alimentaires données aux animaux durant l'engraissement
- Proposer des pistes d'amélioration pour des gains de poids optimaux

Description succincte des élevages

	Exploitation	Troupeau	Autonomie alimentaire	Types d'animaux produits étudiés
Elevage n°1	120 ha de culture 120 ha de parcours 60 ha de fauche	160 vaches mères de souche limousine	Totale (en fourrage, concentré et complément azoté)	Vaches finies
Elevage n°2	30 ha de fauche 3 ha de triticales 3 ha de blé	36 vaches mères (gasconnes et croisées)	Partiel en fourrage Autonome en concentré Achat de compléments azotés	Vaches finies
Elevage n°3	125 ha de parcours 20 ha de fauche 5 ha de triticales	35 vaches mères Aubrac	Autonome en foin et céréales Achat de compléments azotés	Veaux repoussés
Elevage n°4	150 ha de parcours 40 ha de fauche 8 ha de céréales	60 vaches mères Aubrac	Autonome en foin et céréales Achat de compléments azotés	Veaux repoussés
Elevage n°5	129 ha de parcours 35 ha de fauche 3 ha d'avoine 2 ha de triticales vesce	40 vaches mères (limousines et croisées)	Autonome en foin et céréales Achat de compléments azotés	Veaux repoussés
Elevage n°6	35 ha de fauche + parcours	75 vaches mères Aubrac	Autonomie partielle en foin Achat de céréales et de compléments azotés	Veaux repoussés

Récapitulatif des analyses de fourrage

Elevage N°	Foins							Luzernes			
	2	3	4	6	5	Moyenne	INRA	5	INRA	1	INRA
UFV	0,53	0,49	0,42	0,52	0,46	0,48	0,49	0,52	/	0,59	0,59
PDIN	48	49	31	44	37	41	44	78	/	118	114
PDIE	61	60	54	65	57	59	62	77	/	96	94
UEB	1,38	1,46	1,58	1,29	1,5	1,44	1,75	0,97	/	0,89	0,95

Abréviations :

UFV = Unité Fourragère viande (**quantité d'énergie présente dans l'aliment**)

PDIN = Protéines digestibles dans l'intestin inclus dans une ration déficit en azote

PDIE = Protéines digestibles dans l'intestin inclus dans une ration déficit en énergie

Les PDI indiquent les **quantités de protéines dans l'aliment**. Selon dans quelle ration l'aliment est inclus, on prendra comme valeur PDI, PDIN ou PDIE.

UEB = Unités d'encombrement bovin ; correspond au volume que va occuper le fourrage dans le rumen (plus cette valeur est élevée, moins l'animal pourra ingérer de foin).

Foins

Tous les éleveurs sont situés dans la Haute vallée de l'Aude ou alentour, mais aucun dans la plaine.

Pour avoir une vision d'ensemble et un élément de comparaison de leurs fourrages, j'ai fait une moyenne de leurs valeurs alimentaires (car ils sont tous plus ou moins similaires), et j'ai cherché dans la base de donnée INRA le type de foin qui se rapproche le plus de cette moyenne. **Le résultat est un foin de très mauvaise qualité qui se classe dans les 5 à 10 derniers foins en terme d'UF et de PDI sur une base de données qui en compte 88.**

Luzernes

Les 2 éleveurs qui récoltent des luzernes sont situés vers la Haute vallée de l'Aude (éleveur 5), et dans la plaine du côté de Mirepoix (Eleveur 1).

Pour l'éleveur 5, la luzerne n'est pas vraiment comparable à celles de la base de données car elle est moyenne à faible en UF, et très faible en PDIN et PDIE.

Elle ne se rapproche d'aucune autre luzerne de la base de données INRA.

Ceci s'explique par le fait que ce soit une 1^{ère} coupe avec présence de nombreuses graminées qui influe sur les valeurs alimentaires.

Celle de l'éleveur 1 par contre est de meilleure qualité car c'est une 2^{ème} coupe, donc plus pure. Elle se place au 8^{ème} rang sur 30 luzernes répertoriées par l'INRA en terme d'UF, 12^{ème} sur 30 en termes de PDIE et 14^{ème} sur 30 en termes de PDIN.

Ces foins sont donc **très pauvres à la fois en énergie et en azote, et très encombrants** ce qui risque de poser des problèmes dans le rationnement.

Par contre, il est difficile de dire si cette pauvreté des fourrages est due au terrain, à la conduite des prés de fauche ou aux spécificités de l'agriculture bio.

Les fourrages des éleveurs bio de la Haute Vallée de l'Aude ne sont généralement pas de très haute qualité.

Récapitulatif des analyses de concentré

	Triticale				Orge		Avoine		Maïs	
	2	3	4	INRA	6	INRA	5	INRA	1	INRA
UFV	1,16	1,16	1,17	1,17	1,1	1,08	0,85	0,8	1,17	1,23
PDIN	72	80	88	72	87	79	82	69	55	74
PDIE	104	108	115	96	120	101	97	69	100	97

Contrairement aux fourrages, les céréales bio se présentent sous un bien meilleur jour.

En effet, que ce soit pour le triticale, l'orge ou l'avoine, les valeurs alimentaires des céréales bio sont dans tous les cas meilleures que les céréales conventionnelles de la base de données INRA.

Pour information, nous avons également fait analyser un fond de cuve d'aliment complet RUMIBIO 16 distribué par la société AUROUZE afin de savoir si les valeurs alimentaires indiquées sur l'étiquette étaient les mêmes malgré l'âge de l'aliment (livré 1 an auparavant).

Les résultats d'analyse sont exactement les mêmes que ceux que nous a fourni le fabricant d'aliment, ce qui prouve que le produit n'évolue pas dans le temps et garde des valeurs constantes.

Étude des rations

	Animaux engraisés	Rations	GMQ permis	Remarques
Elevage n°1	Vaches	Foin de luzerne et enrubanné Vesce/ avoine à volonté 6 kg de maïs en farine	Environ 800 g/j	Ration assez bien équilibrée
Elevage n°2	Vaches	Foin à volonté 5 kg de triticale 1 kg de tourteau de sésame	Moins de 800 g/j	Ration déficitaire en énergie et excédentaire en azote
Elevage n°3	Veaux repoussés	Foin à volonté 2 kg de triticale 1 kg de Rumibio 23	880 g/j	Ration assez bien équilibrée
Elevage n°4	Veaux repoussés	Foin à volonté 2 kg de triticale 1 kg de tourteau de tournesol	744 g/j	Apport d'azote déséquilibré
Elevage n°5	Veaux repoussés	Foin à volonté 2 kg d'avoine 1 kg de tourteau d'arachide	503 g/j	Gros excès en azote pour un faible GMQ
Elevage n°6	Veaux repoussés	Foin à volonté 1,25 kg de Rumibio 16 0,5 kg d'orge 0,5 kg de tourteau de sésame	677 g/j	Légèrement excessive en azote pour un faible GMQ

Avant toute explication, il faut bien se rendre compte que ces résultats ne peuvent pas être généralisés à tous les élevages bio, car de nombreux paramètres variables d'une exploitation à l'autre rentrent en jeu. **Ainsi, ces résultats sont des pistes de réflexion et pas des vérités absolues.**

Cela étant dit, à part 2 éleveurs, généralement les rations alimentaires sont à modifier.

Selon la qualité initiale des fourrages, et le type de céréale distribué, il faudra fournir un complément azoté différent selon les élevages pour arriver à des GMQ corrects sans amener de déséquilibres.

Ainsi, il est difficile de proposer ici une ration type capable de convenir pour tous les élevages. Il faut effectuer une analyse de ration directement sur l'exploitation.

Cependant, ce qui ressort de l'étude, est que **la luzerne déshydratée et l'aliment complet Rumibio 23, s'adaptent assez bien à tout type de ration**, à qualité de fourrage variable et avec différents types de céréales.

Le problème de la luzerne déshydratée est qu'elle colore la viande en rouge, ce que l'on cherche à éviter quand on produit des veaux repoussés pour la vente directe ou la boucherie. En effet, il faut que ce type de viande soit rosé et tire le moins possible vers le rouge.



La filière Bovine Bio de la CCVB

Bilan après trois ans

Après trois années de travail, la Coopérative Catalane de Viande et Bétail (CCVB) peut présenter un premier bilan positif en ce qui concerne la mise en place et la structuration de la filière bovine bio. En effet, après avoir défini les standards de quelques produits avec l'aval (bouchers, GMS), la commercialisation a commencé dans un premier temps avec de la viande de génisses, de vaches et de bœufs. Quant aux viandes jeunes, un petit marché s'est mis en place en 2005. Il doit cependant être conforté dès 2006 : l'idée d'une viande rosée (jeune) ne fait pas encore l'unanimité auprès du consommateur et de certains distributeurs.

Les problématiques rencontrées sont :

- ⇒ Un calage difficile entre l'offre et la demande commerciale pour les gros bovins. Il existe en effet un déficit chronique en animaux de qualité bouchère.
- ⇒ Un problème de qualité, d'homogénéité et d'engraissement. Malgré les efforts fournis par certains, il reste des progrès à faire dans ce domaine. L'ouverture de nouveaux créneaux commerciaux et le maintien de ceux existants dépendent de notre capacité à fournir régulièrement un produit de qualité.

Pour solutionner ces problèmes, plusieurs options sont proposées :

- ⇒ Mise en place de références technico-économiques chez des céréaliers-engraisseurs afin de pouvoir créer à l'avenir un rapprochement entre ces deux pôles.
- ⇒ Possibilité d'avance de trésorerie à taux zéro pour les adhérents de la CCVB qui mettent en lots des femelles ou des mâles (bœufs) de conformation bouchère afin d'alimenter la filière viande rouge.
- ⇒ Prospection de nouveaux éleveurs : pour tout annonce de bovins bio à vendre et conseil de production, vous pouvez contacter :
Jean-Claude Lusson - Technicien CCVB (06 13 20 49 76)

Pour maintenir et conforter la confiance des consommateurs, nous nous devons de continuer à garantir la qualité de nos produits.

Compte rendu de la réunion de structuration de la filière viande Bovine Bio du 14 décembre 2005 à Quillan

La Coopérative Catalane Viande et Bétail (CCVB) a besoin de :

- bovins adultes engraisés : moins lourds qu'en conventionnel, mais de bonne conformité Grille EUROPA: R + et au-dessus (U de préférence)
 - ⇒ Destination
 - Rayons boucheries des GMS des PO
 - Bouchers des PO (les bouchers de l'Aude ne sont pas intéressés !)
 - BIOCOOP's : viande sous vide depuis l'été 2005 (démarrage grâce à la Rosée des Pyrénées)
- bovins adultes de conformité inférieure : R à O (vaches de réforme pas trop vieilles)
 - ⇒ Destination
 - Transformation en sauce bolognaise, plats cuisinés : 5-6 vaches tous les 2-3 mois
- veaux de boucherie : 120 – 130 kg de poids carcasse à moins de 6 mois d'âge, conformités R + et au-dessus

Actuellement, la CCVB manque de bovins adultes engraisés et de veaux de boucherie, pour alimenter régulièrement les débouchés existants, et pour démarrer des nouveaux débouchés.

Pour démarrer des nouvelles filières, il faut pouvoir les tenir en fournissant de la qualité toute l'année.

Les animaux livrés à la CCVB pour ses filières bio ont trop souvent des conformités insuffisantes (R, rarement U). Les raisons évoquées sont les races rustiques, la génétique et l'alimentation.

Une conformité U procure à l'éleveur une plus-value intéressante et déterminante.

Pour améliorer les conformités, les éleveurs devraient :

⇒ améliorer l'alimentation de leurs troupeaux, au niveau du pastoralisme et de l'engraissement. Les rations sont souvent insuffisamment riches en énergie, lié à la mauvaise qualité du fourrage de base.

⇒ améliorer la génétique de leurs troupeaux (travail à long terme)

⇒ croiser leurs vaches, pour les produits destinés à l'engraissement, avec des races à viande

Selon la CCVB, la vente directe concurrence de manière trop importante leur filière bio. Elle rapporte dans l'immédiat davantage à l'éleveur que la filière longue. Et les éleveurs ne respectent pas toujours leurs engagements pris lors de l'adhésion au groupement.

Les éleveurs présents disent livrer à la CCVB leurs meilleurs animaux, et de mettre en vente directe plutôt les animaux moins bien conformés.

Actions pour pérenniser la filière bio de la CCVB

⇒ Trouver des nouveaux éleveurs intéressés à l'intégrer. *Le BIOCIAM 11 mettra à jour la liste des producteurs bio notifiés, et transmettra à la CCVB la liste complète des éleveurs bovins bio du département.*

⇒ Inciter les éleveurs à renouveler leur troupeau de manière plus importante, pour disposer de quelques vaches de réforme jeunes supplémentaires

⇒ Inciter les éleveurs à garder quelques génisses croisées avec des races à viande supplémentaires et à les engraisser

⇒ Trouver des éleveurs, ou des céréaliers prêts à se diversifier, intéressés par la production de veaux de boucherie

Le **SIME** (Service Inter-Chambres Montagen Elevage), en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, serait prêt à évaluer la rentabilité des aménagements et modifications nécessaires pour améliorer la finition des bovins en bio, en prenant en compte également le temps de travail.

En se basant sur le réseau de références en élevage bovin en LR, qui est coordonné par le SIME depuis plusieurs années, et sur les références en GC bio du BIOCIAM, on pourrait comparer 3 cas de figure :

- système naisseur produisant essentiellement des broutards (système fourrager pastoral)
- système naisseur-engraisseur avec un potentiel de production de concentrés
- système théorique associant un naisseur et un céréalier de piémont ou de plaine se diversifiant à l'engraissement.

Pour sélectionner des exploitations qui pourraient servir à ces comparaisons, une tournée dans l'Aude est prévue avec le SIME fin janvier 2006.

Compte rendu des réunions avec Audecoop et le GCO à propos de la commercialisation des ovins bio.

Afin de connaître l'état de la commercialisation des ovins bio dans l'Aude, le Biocivam a rencontré les 2 groupements du département pour connaître leurs avis sur le sujet et leur implication.

Groupe Coopératif Occitan

Le GCO possédait une section qui comptait 5 éleveurs avec d'assez gros élevages et commercialisait environ 800 agneaux par an.

Les produits étaient commercialisés par un boucher traditionnel, des GMS de la Région et par une coopérative de centre Ouest. Les animaux étaient abattus à Castre et vendus entier.

Pour le GCO, la vente d'agneaux bio n'a jamais été rentable et les 3 principales raisons qui ont motivé l'arrêt de la filière bio au sein du GCO sont :

- une qualité des agneaux non suivie : la majorité des éleveurs faisaient des broutards. De ce fait, les agneaux de début de saison étaient bons, mais ceux de fin beaucoup moins. Le GCO a tenté de pousser les éleveurs à finir les agneaux, mais les coûts de finition étaient trop élevés.
- un approvisionnement trop irrégulier : les ventes étaient trop saisonnées et la demande ne suivait pas un marché trop faible pour la viande bio

Aujourd'hui, le GCO commercialise 175 000 agneaux sous la mère et 50 000 brebis, sur un périmètre qui comprend l'Aude, le Tarn, l'Ariège et des cantons limitrophes.

Aujourd'hui en bio, il n'y a que les agneaux d'un élevage qui sont ramassés par le GCO mais ceux-ci sont commercialisés sous forme d'agneaux labels à raison de 70% et le reste est commercialisé en standard.

La définition du type d'agneaux que recherche le GCO est un animal bien fini, de chair claire et ayant un poids de carcasse compris entre 15 et 20 kg

A ce jour, le GCO ne souhaite pas recréer une filière bio : pour se réengager, il lui faut des certitudes tant au niveau de la régularité de l'approvisionnement que de la qualité des produits mais aussi au niveau des débouchés.

Afin de répondre à cette demande, il propose de faire une promotion de la saisonnalité des produits bio auprès du consommateur afin de développer le marché (ceci sans grande conviction) mais trouve ambitieux de proposer aux éleveurs un changement de race pour améliorer le désaisonnement.

Audecoop

Audecoop compte 5 éleveurs ovins bio adhérents qui représentent 300 animaux vendus en 2005 pour 22000 animaux vendus en tout sur l'année.

Audecoop s'efforce de vendre ces animaux dans la filière bio, et quelques uns seulement partent sous label « Agneaux Cathare ». Selon eux, la demande en agneaux bio existe, mais elle demande des animaux finis, et si possible, régulièrement sur l'année.

Le marché de l'agneau bio serait le meilleur sur la période de Pâques, plutôt creux en été, et en demande stable de Septembre à Février.

Si l'offre en agneaux correspondait à ses critères, Audecoop assure qu'ils sauraient la possibilité de les valoriser en bio.

Audecoop ne s'engage à valoriser en bio uniquement si les agneaux sont finis, car c'est la demande du marché qui serait susceptible d'écouler en bio de 15 à 50 agneaux par semaine.

Ceci demande donc une planification avec les éleveurs qui souhaiteraient rentrer dans cette démarche.

Le type d'animal recherché est un agneau fini de 3 à 6 mois, de 15 à 21 kg de carcasse, qui puisse être disponible aux meilleures périodes.

Audecoop assure qu'ils sont prêts à développer la filière bio si les éleveurs jouent le jeu de la finition et de la planification de production.

Les élevages à partir de 50 à 60 agneaux par an peuvent les intéresser pour peu qu'il y ait possibilité de grouper la production.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Pascal Bessières à Audecoop.

Compte rendu de la réunion des éleveurs ovins audois chez Agnès Lerebours

Cette réunion n'a réunie que 3 éleveurs !

Etant donné que nous n'avons reçu aucune réponse, même par téléphone de ce que les éleveurs attendaient comme action que le Biocivam pourrait mener, rien ne pourra être mis en place pour le moment. Nous attendons les retours d'une lettre de consultation envoyée durant la première quinzaine de Décembre pour enclencher des actions nouvelles.

Si certains sont intéressés, il faut savoir que la méthode OBSALIM (décrite plus loin) est au point sur les moutons, et qu'il est possible de mettre en place une formation spécifique aux ovins.

Méthode de réglage alimentaire OBSALIM :

vers le suivi d'un groupe d'éleveurs

Compte-rendu synthétique de la formation Obsalim



9 éleveurs ont participé aux 2 journées de formation organisées par le Biocivam de l'Aude les 17 Novembre et 7 Décembre 2005 sur la méthode de réglage alimentaire Obsalim, avec pour intervenant Denis Fric, vétérinaire au GAB Limousin.

Cette méthode a été créée par Bruno GIBOUDEAU, Docteur Vétérinaire dans le Jura, et repose sur 20 ans d'observations des animaux au cours de ses visites en exploitations.

Elle consiste à prendre du recul par rapport à son élevage et à observer le troupeau dans son ensemble.

Je vais dresser ici un très bref résumé, qui ne saurait être exhaustif, mais qui pourra j'espère vous permettre une première approche.

Observations générales

Pour commencer, il convient d'observer son troupeau : est il homogène, les animaux ont ils tous le même état corporel, des vaches maigres et grasses cohabitent elles ensemble...

De cette première observation, on va avoir une première idée si il y a de la concurrence entre les vaches du point de vue de l'alimentation.

Conditions de logement et de pacage

On observe ensuite (dans le cas de bêtes en bâtiment) les conditions de logement des vaches : chargement, humidité du lieu, température ambiante, présence de courants d'air et évacuation de l'air dans le bâtiment, sa situation par rapport aux vents dominants.

Tous ces éléments vont permettre de se rendre compte si l'animal vit dans des conditions optimales, ou si il y a des conditions de logement qui vont lui demander des dépenses énergétiques supplémentaires pour faire face à ces désagréments.

Si les bêtes sont à l'extérieur, il convient d'observer si elles ont la possibilité de se coucher sur une aire sèche (car les vaches n'aiment pas se coucher sur des terrains humides) et si des abris naturels existent pour qu'elles soient protégées en cas de conditions climatiques défavorables (haies, bois, etc...).

Compétition pour l'alimentation

Après cette observation des conditions de vie, on en vient à la compétition pour la nourriture : tout le troupeau a-t-il accès en même temps à la nourriture, y a-t-il assez de place dans le bâtiment pour que les animaux mangent tous en même temps ?

A ce point là de l'observation, il faut savoir que les bovins sont des animaux cyclés qui passent 8 heures à l'ingestion de leur aliments, 8 heures à ruminer et 8 heures à vaquer à leurs occupations. Ces chiffres sont des totaux, car les heures sont réparties sur toute la journée.

Le premier cycle d'ingestion (généralement vers les 7h30 - 8h, mais horaires spécifiques à chaque élevage !).

Il faut savoir aussi que le bovin est un animal grégaire et qu'en condition normale 2/3 au moins du troupeau doit faire la même chose en même temps (ingestion, rumination ou repos).

Si ce n'est pas le cas, cela est représentatif d'un déséquilibre dans le système.

Observations sur les animaux

Une fois toutes ces observations réalisées, on va pouvoir se pencher sur des signes observables sur le troupeau et révélateurs de déséquilibres alimentaires.

Les bouses tout d'abord : quelle consistance ont-elles (dures, molles, diarrhées...) ? Y a-t-il présence de fibres à l'intérieur ? De restes de concentrés ? Quelle couleur ont-elles ? L'animal bouse-t-il debout ou couché ?

La robe ensuite : est elle lisse ? Ebouffée ? Propre ou sale et dans ce cas où se situe la saleté (sous le ventre, à l'arrière, sur le dos...)

A partir de ces éléments, il est possible de faire un rapprochement entre différents signes observés, et des conditions de logement ou de distribution de l'alimentation inadaptees, voire des déséquilibres dans la ration alimentaire.

Il serait impossible d'énumérer tous ces signes ou d'en faire une synthèse ici, et ce n'est pas forcément le but de ce résumé.

Selon les observations, on peut établir une certaine quantité de choses à faire évoluer au sein de l'élevage pour que les animaux profitent au mieux.

Sachez qu'un groupe d'éleveurs va se structurer pour aller plus loin dans cette méthode de réglage alimentaire. Si vous souhaitez en savoir plus sur la méthode ou prendre part à la formation de ce groupe, contactez le Biocivam.

Vous pouvez également consulter les sites Internet suivants :

www.obsalim.com

www.giezoneverte.com

Rencontres autour de la recherche sur les ruminants

Les journées 3R (Rencontres autour des Recherches sur les Ruminants) se sont tenues le 7 Décembre 2005. Organisées en collaboration entre l'INRA et l'Institut de l'Élevage, ces rencontres permettent de faire le point chaque année et de diffuser rapidement les résultats des derniers travaux de recherche dans les différents secteurs de l'élevage des ruminants et de leurs produits.

Voici les résumés de 2 articles rédigés par Nathalie Petit parus sur le site Internet web-agri (www.web-agri.fr)

Conduite d'élevage : une mise bas par an en élevage ovin bio

La conduite ovine d'une mise bas par an est particulièrement bien adaptée en élevage allaitant bio, visant la production d'agneaux de boucherie. Une étude sur 4 ans menée par les chercheurs de l'Inra de Clermont-Ferrand Theix (1) confirme les performances techniques et économiques de ce type de conduite. Elle a été présentée lors des journées 3R 2005.

Non seulement la productivité numérique est supérieure à celle des élevages conventionnels de la zone mais la marge brute par brebis de 86 € est tout à fait comparable à celle des autres élevages ovins traditionnels. Des performances de bon niveau et stables dans le temps sont obtenues par ce système pour lequel la productivité numérique est très régulière. En production agrobiologique, le modèle d'une mise bas par an s'avère le plus pertinent en système herbager. Pendant 4 ans, les chercheurs l'ont comparé, dans la station expérimentale de Theix, à une conduite plus « conventionnelle » basée sur la réalisation de trois agnelages sur deux ans, ou Système Accéléré (SA). En SA, les brebis, réparties en deux lots, mettent bas tous les 8 mois environ.

Répercussions économiques

Les indicateurs zootechniques, contrôlés pendant quatre ans, sont plus favorables au système herbager (SH) d'une mise bas par an : meilleure fertilité, meilleure prolificité et moindre taux de mortalité des agneaux. **Le gain de productivité apporté par la conduite 3 agnelages en 2 ans (SA) n'a pas les répercussions économiques souhaitées, en élevage bio.** La marge brute par brebis n'y est pas significativement différente au système herbager.

L'étude a été conduite en prenant en compte une phase de conversion de deux ans suivie de deux autres années de conduite en agriculture biologique (AB). La tenue des résultats zootechniques et économiques montre la faisabilité de la conversion en bio tant dans la maîtrise technique, sanitaire que financière.

« Les deux systèmes présentent de bons résultats, hors condition de sécheresse marquée », conclut Marc Benoît et al (1). Contre toute attente, la maîtrise sanitaire n'a pas posé de problème particulier. Il a même été notée une diminution du taux de mortalité des brebis dans les deux systèmes SA et SH depuis la conversion des élevages en pratiques d'AB.

Fourrage riche en azote

En revanche, les chercheurs mettent l'accent sur la question cruciale des ressources alimentaires et fourragères et la nécessité de rechercher une qualité de fourrage riche en azote, en trouvant des solutions dans les variétés cultivées. Dans les deux systèmes suivis, un déficit fourrager s'est fait ressentir après deux ans de conduite. Le chargement a été réduit de 0,8 UGB/ha à 0,75 UGB/ha. Il faut dire que la consommation de fourrages après conversion augmente. « La consommation de fourrages par les agneaux est élevée, évaluée à 9% de l'ensemble des besoins du troupeau contre 2% en système conventionnel avec engraissement des agneaux en bergerie sans rationnement du concentré. »

La recherche d'une qualité azotée de la ration fourragère doit être un axe de travail des éleveurs dans ce type de conduite. En effet, la richesse en azote du fourrage (présence de légumineuses) est directement corrélée avec les résultats économiques de l'exploitation. Aussi est-il judicieux de travailler d'une part à l'amélioration de la productivité des prairies permanentes et d'autre part à l'implantation de prairies artificielles à base de luzerne ou de trèfle.

A titre d'exemple, les chercheurs rappellent que « sur la base d'une comparaison théorique d'un mélange céréales-pois (20% pois) à 30 quintaux par ha et d'une prairie temporaire (40% de légumineuses) à 7 TMS/ha/an, la production de MAT par ha varie de 1 à 2,7 (400 kg contre 1100) ». « Plus encore qu'en élevage conventionnel », précisent les chercheurs, « il est nécessaire d'ajuster les objectifs (niveaux de production, types de produits, saisonnalité de la reproduction) aux ressources disponibles dans un milieu dont la connaissance fine des caractéristiques et potentialités est déterminante. »

(1) Source : « Performances techniques et économiques de 2 troupeaux ovins expérimentaux conduits en Agriculture Biologique (AB) », M.Benoît, H.Tournadre, G.Laignel, de l'Inra, Centre de Clermont-Ferrand, [Journées 3 R](#), décembre 2005.

Alimentation des bovins : le lin améliore la qualité nutritionnelle des viandes

L'apport de graines de lin dans la ration des bovins permet de doubler la teneur en acides gras polyinsaturés (ou omega 3) de la viande produite. C'est ce que montre une étude présentée aux 3R par Jérôme Normand, de l'Institut de l'Élevage.

Cette complémentation s'accompagne d'une diminution par deux du rapport acides gras saturés/ acides gras polyinsaturés de la viande bovine. Ainsi, un steak de 150 g apporterait non plus 0,7 mais 3% des apports nutritionnels conseillés en omega 3. La complémentation alimentaire des bovins avec des graines de lin permet à la viande bovine d'être plus conforme aux recommandations nutritionnelles concernant la consommation des acides gras.

L'apport de lin dans les rations a un effet de substitution à une consommation d'herbe jeune

« C'est la première fois qu'une telle étude est réalisée chez les bovins avec un résultat aussi nettement établi. En effet, cet enrichissement était connu et pratiqué chez les espèces monogastriques mais la complexité du système digestif bovin rend ce phénomène d'intégration moins évident », présente Jérôme Normand, de l'Institut de l'Élevage de Lyon.

De façon naturelle, les acides gras polyinsaturés (omega 3) se trouvent dans l'herbe jeune, et également en quantité importante dans les graines de lin. L'apport de lin dans les rations a un effet de substitution à une consommation d'herbe jeune. Ainsi, « avec 750 g/jour de lin extrudé apporté pendant 100 jours, la quantité d'acides gras polyinsaturés a été de l'ordre de celle obtenue avec des vaches charolaises finies à l'herbe au printemps », souligne Jérôme Normand.

La forme d'apport la plus efficace du lin est la forme extrudée

Ces résultats sont issus d'expérimentations conduites pendant 4 ans sur les trois fermes expérimentales des Etablères (85), de Jalogny (71) et de Mournon (56) dans le cadre d'un programme de travail concerté entre l'Institut de l'Élevage, l'Inra, le Cetiom, Valorex, Onidol.

Ils montrent que la forme d'apport la plus efficace du lin aux animaux en engraissement est la forme extrudée. L'enrichissement en acides polyinsaturés est augmenté de plus de 50% par rapport à une consommation de lin sous forme aplatie. « Avec 30% de graines de lin aplaties en plus dans la ration, soit 1 kg contre 750g extrudé/jour, l'enrichissement des viandes, a, de façon inattendue, été plus faible », constate Jérôme Normand. « L'aplatissage ayant été relativement sévère, il est possible qu'avec le lin aplati, l'huile ait été moins protégée dans le rumen qu'avec la forme extrudée et qu'elle ait été plus hydrogénée. »

Il semblerait que la durée de la complémentation en graines de lin ne soit pas prioritaire : un apport pendant 50 jours a donné des taux d'acides gras polyinsaturés dans la viande identiques à ceux obtenus avec un apport plus soutenu pendant 100 jours avant abattage. « Quant à un impact éventuel de la complémentation en graines de lin sur les performances de croissance des animaux, il n'a pas pu être déterminé à ce jour », déclare le spécialiste.

Pas de conséquences sur les autres paramètres de la viande

Si l'incorporation de graines de lin dans la ration est efficace pour augmenter la teneur de la viande en acides gras polyinsaturés, elle n'a pas de conséquences sur les autres paramètres de la viande. Les analyses sensorielles des viandes, pratiquées par un jury de dégustateurs ne font pas état de différences entre les viandes « classiques » et celles issues d'animaux nourris avec les graines de lin. De la même façon, aucune différence significative n'a été constatée sur la tendreté de la viande. « De même, l'apport de lin ne s'est jamais traduit par un défaut majeur de tenue, de couleur ou d'odeur du gras de couverture », souligne Jérôme Normand. « L'apport de lin n'a pas non plus eu d'incidence sur les notes de persillé et de marbré de la viande, ni modifié la couleur de la viande. » Par ailleurs, les chercheurs se sont assurés que ces niveaux supérieurs en acides gras polyinsaturés n'aient pas de répercussions néfastes sur la conservation de la viande. Les dégustations effectuées sur des viandes en fin de durée de conservation n'a pas fait apparaître de saveurs rances liées aux phénomènes d'oxydation.

Petites annonces

AVENDRE

- * Femelles bio de renouvellement gasconnes de 6 mois jusqu'à l'âge adulte en race pure. 2/3 des animaux sont habitués à l'estive. M. BERSANS 05 61 68 62 22
- * M. VILLARDELL à Figueres (Espagne) propose la vente de 40 t de blé bio, et 8 t de maïs bio - Contact : 00 34 630 684 542 (il parle français)
- * Orge (500 kg), avoine (500 kg), mélange céréale/vesce/féverole (2 t), blé dur /féverole (1t), tout certifié bio - F. GARDEY DE SOOS 04 68 78 15 17

- * Blé tendre (10 t), mélange avoine/vesce (3/4 t), tourteau de tournesol (1t), pois fourragers (2 t), tout certifié bio. Y. GREGOIRE 04 68 60 61 49
- * Blé tendre (5 t), orge (5 t), féverole (15 t). Propose pour 2006 : 40 ha de luzerne sur pied. Le tout certifié bio. JP RIVES 04 68 71 34 29
- * 5 t de blé tendre et blé dur bio. A. DALLET 04 68 60 68 91
- * Audecoop vend triticales et seigle bio en grande quantité S. BOURREL 04 68 76 70 90

RECHERCHE

- * Recherche terrain bio pâturable (parcours ou vigne) dans les corbières pour troupeau de 350 brebis laitières bio à partir d'Octobre en vue d'une potentielle installation sur place si possibilité de contrat de pâturage ou de bail (transformation en fromage et saucisse de brebis - traite de printemps à automne). L. LARMET 05 65 61 05 04
- * Recherche germe de grande dimension pour faire germer du blé à destination de l'alimentation des poules (environ 30 kg / jour) - R. PASTOR 04 68 26 53 14

Avenant n°6 du CC REPAB F

L'avenant N°6 du CC-Repab-F est paru le 13 septembre 2005 au Journal Officiel : validé en Section Bio le 16 mars 2005, il avait été demandé lors de l'annonce des mesures en faveur de l'agriculture biologique proposées par le ministère de l'Agriculture le 2 février 2004. En voici son contenu détaillé.

L'une de ces mesures consistait à rapprocher la réglementation nationale et européenne. Son objectif : ne pas générer de distorsions de concurrence entre pays membres ni freiner le développement de la production bio sur le plan national. Ce qui a été fait : l'avenant n°6 est issu d'un vote entre représentants de la filière bio sur la base d'un travail de comparaison technique, pour les productions animales, entre le socle commun européen (RCE 2092/91) et les mesures complémentaires françaises du CC-Repab-F.

PRINCIPALES MESURES

Définitions (chapitre 1) : statut quo des âges d'abattage des volailles de chair

- Par le maintien de la définition « souches à croissance lente », il est toujours interdit d'abattre et de commercialiser en France des volailles en deçà des âges minimum fixés au point 6.1.9 de l'annexe I B du RCE 2092/91 (ex : 81 jours pour les poulets).

Dans le cadre de l'attache des bovins (point 6.1.6), la France supprime la définition des exploitations de petite taille (fixée jusqu'à présent à 30 UGB maximum) dans l'attente d'une définition commune européenne.

Conditions d'élevage (chapitre 4) : engagement progressif des nouveaux éleveurs bio

- En cohérence avec les éleveurs engagés avant le 30/08/2000, les nouveaux éleveurs disposeront d'un délai de 8 ans à compter de leur date d'entrée en conversion pour convertir la totalité de leurs ateliers animaux ; hormis les volailles où cette exigence est immédiate.

- Le renouvellement du cheptel avec des animaux non bio est porté à 20 % du cheptel porcin, ovin et caprin (au lieu de 10 %) sous réserve d'indisponibilité et avec accord e l'OC.

- La conduite de terres bio en relation avec un cheptel de porcs ou de volailles sur une exploitation (lien au sol alimentaire) est exigée à hauteur minimum de 10 % des besoins alimentaires annuels des animaux ; le principe d'une coopération globale pour l'approvisionnement en céréales avec d'autres exploitations agricoles n'est pas retenu.

- La part d'ensilage (tous ensilages confondus) dans la ration journalière est limitée à 50 % de la matière sèche de la ration : la spécificité relative à l'ensilage de maïs (de 33 %) est supprimée.

En volailles de chair, l'obligation de cloisonnement des bâtiments de plus de 200 m² est ajournée ; chaque bâtiment ne devant pas dépasser 400 m² avec une distance de 30 m au minimum de pignon à pignon.

Préparations des denrées alimentaires d'origine animales (chapitre 5) : mesures de précaution pour la production laitière

A titre expérimental, une dérogation à l'exclusivité (camions exclusivement réservés au lait bio) peut être accordée sur demande argumentée aux administrations, qui en feront part à la Section Bio de la CNLC.

L'avenant n°6 intègre aussi les points de la charte des bonnes pratiques d'élevage :

- Suivi régulier du fonctionnement des installations de traite sur les exploitations (maintenues en bon état de fonctionnement, vérifiées au moins une fois/an, les réparations ou modifications préconisées faites).

- Stockage du lait séparé du logement des animaux ; ce local ne peut contenir que les produits autorisés et nécessaires à la traite, au stockage du lait et aux traitements vétérinaires.

Nettoyage régulier du matériel et des locaux de traite par les produits figurant à l'annexe II E modifiée du CC-Repab-F.

Mode de production des poulettes (chapitre 7) : vers un élevage 100 % bio

Il s'agit d'intégrer sur le plan national les nouvelles exigences communautaires d'élevages (règlement CE 2254/2004 du 27/12/2004) des poulettes destinées aux élevages de poudeuses bio prévoyant à partir du 1^{er} janvier 2006 l'obligation d'alimenter et de soigner selon les règles bio les poulettes dès le 3^e jour (arrivée sur l'exploitation).

Réf	Points abordés
2.2.1	Durée de conversion des poulettes : 6 semaines au lieu de 10
3.6	Achat de cochettes non bio autorisé jusqu'au 31 juillet 2006 uniquement pour la reproduction
5.8.2	Pondeuses : répartition des traitements allopathiques et anti-parasitaires sur les phases d'élevage poulettes/pondeuses (uniquement phase poudeuses à ce jour) : 6 semaines au lieu de 10
6.1.2	Interdiction de la pose des lunettes sur le bec des volailles
8.1.1	Les abords des bâtiments doivent être maintenus propres et accessibles en toute saison (charte des bonnes
8.5.1	Dérogation densités bâtiments volailles existants au 31/12/2010 (au lieu 2008)

Chargement à l'hectare (annexe VII)

Les normes Copern (1) pour les volailles deviennent la référence au niveau national pour la fixation d'un nombre maximal d'animaux à l'hectare équivalent à 170 unités/ N/ha/an, soit 899 poulets de chair (au lieu de 580 précédemment) pour les bâtiments fixes, 1 012 pour les bâtiments mobiles et 347 poules poudeuses (au lieu de 230 précédemment).

(1) *Comité d'orientation pour les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.*

Nouveaux tarifs des céréales, tourteaux et aliments bio

Aurouze SARL
15170 Ferrières St-Mary
 ☎ 04 71 20 61 93

Prix € HT/kg, au 1/10/04.

Livré pour des commandes de 3 t ;
 déduire 15 €/t pour livraisons de
 9/10 t vrac ou sacs.

Concassage des céréales : tarif sacs +
 15 €/t

Autres éléments et fabrications sur
 mesure sur demande. Livraison tous
 les 15 jours dans l'Aude et les PO.

	Par sac de 25 kg		Vrac		
	1T	3t et +	3T	10T	14T
Aliments composés bio					
Rumibio 16	372	357	327	315	312
Rumibio 18	402	387	357	345	342
Rumibio complémentaire 23	427	412	382	370	367
Rumibio Energie	352	337	307	295	292
Rumibio entretien	312	297	267	255	252
Rumibio 30	522	507	477	465	442
Agneau bio démarrage	465	450	420	408	405
Agneau bio croissance	387	372	342	330	327
Agneau bio finition	397	382	352	340	317
Poussin bio	530	515	485	473	470
Poulet bio	487	472	442	430	427
Poules pondeuses bio	472	457	427	415	413
Volaille bio complémentaire	650	635	605	593	590
Porcelet bio démarrage	700	685	655	643	640
Porcelet bio	500	485	455	443	440
Porc bio	395	380	350	338	335
Truie bio	407	392	362	350	347
Céréales bio					
Blé	302	287	257	242	235
Féverole	377	362	332	317	310
Maïs	332	317	287	272	265
Orge	322	307	277	262	255
Luzerne déshydratée bio					
Luzerne 18% MAT	/	275	245	230	225

Bio Planète
Huilerie
11150 Bram
 ☎ 04 68 76 70 60

Prix en € HT/kg au 1/12/2004.

Départ Bram.

Vrac à partir de 25 t.

Bigbag à partir de 800 kg
 (supplément par bigbag : 10 €, re-
 tour bigbag : 8 €)

	Par sac de 25 kg		Vrac / Bigbag	
	< 2 T	> 2 T	> 5 T	25 T
Tourteaux première pression à froid				
Tourteau de tournesol bio	0,33	0,32	0,26	0,25
Tourteau de lin bio	0,36	0,34	0,31	/
Tourteau de carthame bio	0,22	0,21	0,2	0,18
Tourteau de sésame bio	0,39	0,38	0,35	/
Tourteau de soja bio non extrudé	0,41	0,4	0,39	/
Tourteau d'arachide	0,24	0,23	0,2	/
Tourteau de colza bio	0,31	0,3	0,29	0,28
Tourteau de noix bio	1,52	/	/	/
Tourteau de noisette bio	1,52	/	/	/
Tourteau d'amande grillée	1,52	/	/	/

Agribio Union
81630 Salvagnac
 ☎ 05 63 40 24 41

Prix de base au 30 Juillet
 2004

Départ Agribio Union en
 €/kg.

Rajouter une majoration
 mensuelle de 2,5€ HT/t
 par mois supplémentaire.
 Livraison : contacter di-
 rectement la structure.

	Par sac de 25 kg	Bigbag		Vrac
		500 kg	1 T	
Céréales bio				
Blé fourrager bio	/	/	/	A négocié
Orge bio	0,25	223	216	
Maïs bio	0,26	233	226	
Féveroles bio	/	/	/	
Pois bio	0,31	283	276	
Triticale bio	/	/	/	
Aliments composés bio				
Aliment poulet croissance bio (granulés)	0,51	/		
Aliment poussin démarrage bio (miettes)	0,55	/		